

# SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

---

<i>Membres en exercice :</i>	<i>11</i>
<i>Corum :</i>	<i>6</i>
<i>Présents :</i>	<i>9</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Pouvoirs :</i>	<i>2</i>
<i>Votants :</i>	<i>11</i>

L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le vingt-huit août deux mille dix-neuf, se sont réunis à la Mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Arnaud DESCHARLES, Maire

### Etaient présents :

Yannick AUBIN,  
Danièle AUZOU,  
Xavier CARRARA,  
Robert DELAGRAINGE,  
Christian DE GROOTE,  
Arnaud DESCHARLES,  
Nicole LACROIX,  
Djénéba SAMOURA,  
Pascal VINCENT.

### Absents Excusés :

Céline GIRARDIN, (*Pouvoir A. Descharles*)  
Lucian WRIGHT. (*Pouvoir Ch. De Groote*)

### Public :

Néant

### Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine.

## Sommaire de la séance du 3 septembre 2019 :

- 1- *Approbation de la séance du 27 mars 2019*
- 2- *Indemnité du percepteur*
- 3- *Recensement 2020*
- 4- *Délégué du SIVoS de Mainneville*
- 5- *CDC Vexin Normand*
  - a. *Gouvernance*
  - b. *Groupement commande matériel informatique*
- 6- *Chemin vicinal n°18 bis*
- 7- *Plan départemental des itinéraires de randonnées*
- 8- *Questions diverses*

### Délibérations n° :

20/2019	<i>Indemnité du percepteur</i>
21/2019	<i>Recensement 2020 - Coordinateur communal</i>
22/2019	<i>Nomination délégués du SIVoS de Mainneville</i>
23/2019	<i>CDC VN - Gouvernance</i>
24/2019	<i>CDC VN - Groupement commande matériel informatique</i>
25/2019	<i>Baptême section Chemin Vicinal n°18 bis</i>
26/2019	<i>Boucle Talmontoise - Itinéraires de randonnées</i>
27/2019	<i>Demande de subvention isolation thermique salle des fêtes</i>
28/2019	<i>Subvention association SHGBE</i>

## 1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 MARS 2019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 27 mars 2019

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

## 2- INDEMINITE DU PERCEPTEUR

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas accorder à Mme CROUZETTE Christine, l'indemnité de conseil.

ADOPTÉ à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 20/2019*

## 3- RECENSEMENT POPULATION 2020 : COORDINATEUR COMMUNAL

Dans le cadre du lancement de l'enquête de recensement 2020 de la population de Amécourt qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020, il convient de désigner un Coordonnateur Communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme Karine KAUFFER, Secrétaire de Mairie, coordonnateur communal ;

DONNE tout pouvoir au Maire pour prendre l'arrêté correspondant,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 21/2019*

#### 4- NOMINATION DELEGUE DU SIVOS

Suite à la démission de Mme DOYEN conseillère municipale, respectivement déléguée titulaire du SIVoS de Mainneville, La nomination d'un nouveau délégué titulaire est donc nécessaire.

Est ainsi nommée déléguée du SIVoS de Mainneville :  
Mme Yannick AUBIN

Les délégués du SIVoS de Mainneville sont de ce fait :

*Titulaires: Céline GIRARDIN*

*Yannick AUBIN*

*Suppléant: Arnaud DESCHARLES*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 22/2019*

## 5- CDC DU VEXIN NORMAND

### a) Gouvernance

Considérant l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que la représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre et donc la Communauté de communes du Vexin Normand doit être revalidée notamment en vue des échéances électorales de mars 2020 ;

Considérant que les échéances sont les suivantes pour ce faire :

- Délibérations des communes au plus tard avant le 31 août 2019 notamment si accord local ;
- Arrêté préfectoral pris avant le 31 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges qui entrera en vigueur en mars/avril 2020 ;

Considérant que 2 schémas sont juridiquement possibles, à savoir :

- une représentation via le droit commun  
ou
- une représentation fixée selon un accord local qui doit toutefois être validée par la Communauté de communes mais aussi et surtout les communes membres selon les règles suivantes: *« Adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres (la ville de Gisors dans notre cas) ».*

Considérant le nombre d'habitants par commune et les arrivées et départs de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 7 hypothèses de représentation peuvent s'appliquer au sein de la Communauté de communes du Vexin Normand à compter de mars/avril 2020, à savoir ;

- La représentation de droit commun (applicable de base s'il n'y a pas d'accord local trouvé);
- 6 accords locaux possibles

Vu pour rappel, la composition actuelle et valable jusque fin mars/avril 2020 du conseil communautaire, à savoir 68 élus titulaires et 35 élus suppléants, répartis comme suit :

- 1 siège titulaire pour 35 communes (1 siège suppléant);
- 2 sièges pour Neaufles Saint Martin;
- 2 sièges pour Bézu Saint Eloi;
- 7 sièges pour Etrépagny;
- 22 sièges pour Gisors.


Considérant que la future gouvernance peut s'établir selon les 7 dispositifs suivants :

Communes	Droit commun	Accord local 1	Accord local 2	Accord local 3	Accord local 4	Accord local 5	Accord local 6
AMECOURT							
AUTHEVERNES	1	1	1	1	1	1	1
BAZINCOURT SUR EPTÉ	1	1	1	1	1	1	1
BERNOUVILLE	1	2	2	2	2	2	1
BEZU LA FORET	1	1	1	1	1	1	1
BEZU SAINT ELOI	3	2	2	2	2	2	2
CHÂTEAU SUR EPTÉ	1	1	1	1	1	1	1
CHAUVINOURT PROVEMONT	1	1	1	1	1	1	1
COUDRAY EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
DANGU	1	1	1	1	1	1	1
DOUDEAUVILLE EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
ETREPAGNY	7	6	6	6	6	6	6
FARCEAUX	1	1	1	1	1	1	1
GAMACHES EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
GISORS	23	19	19	19	19	19	19
GUERNY	1	1	1	1	1	1	1
HACQUEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
HEBECOURT	1	1	1	1	1	1	1
HEUDICOURT	1	2	2	2	1	1	1
LONGCHAMPS	1	1	1	1	1	1	1
MAINNEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
MARTAGNY	1	1	1	1	1	1	1
MESNIL SOUS VIENNE	1	1	1	1	1	1	1
MORGNY	1	2	1	2	1	1	1
MOUFLAINES	1	1	1	1	1	1	1
NEAUFLES SAINT MARTIN	2	2	2	2	2	2	2
LA NEUVE GRANGE	1	1	1	1	1	1	1
NOJEON EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
NOYERS	1	1	1	1	1	1	1
PUCHAY	1	1	1	2	1	1	1
RICHEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
SAINT DENIS LE FERMENT	1	1	1	1	1	1	1
SAINTE MARIE DE VATIMESNIL	1	1	1	1	1	1	1
SANCOURT	1	1	1	1	1	1	1
SAUSSAY LA CAMPAGNE	1	1	1	1	1	1	1
LE THIL EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
LES THILLIERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
VESLY	1	2	2	2	2	1	1
VILLERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
<b>TOTAL SIEGES</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>69</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>64</b>

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VALIDE la représentation suivante à compter de mars 2020 dans le cadre de la gouvernance du conseil communautaire « Accord Local 6 », soit 1 siège pour la commune de Amécourt ;

		SYNTHÈSE DES REPRÉSENTATIONS POSSIBLES DES 39 COMMUNES AU SEIN DE LA CC VN EN DROIT COMMUN ET AVEC 6 ACCORDS LOCAUX A COMPTER DE MARS 2020 - Direction Générale des Services SM 17042019					
Communes	Droit commun	Accord local 1	Accord local 2	Accord local 3	Accord local 4	Accord local 5	Accord local 6
AMECOURT	1	1	1	1	1	1	1
AUTHEVERNES	1	1	1	1	1	1	1
BAZINCOURT SUR EPTE	1	2	2	2	2	2	1
BERNOUVILLE	1	1	1	1	1	1	1
BEZU LA FORET	1	1	1	1	1	1	1
BEZU SAINT ELOI	3	2	2	2	2	2	2
CHÂTEAU SUR EPTE	1	1	1	1	1	1	1
CHAUVINCOURT PROVEMONT	1	1	1	1	1	1	1
COUDRAY EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
DANGU	1	1	1	1	1	1	1
DOUDEAUVILLE EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
ETREPAGNY	7	6	6	6	6	6	6
FARCEAUX	1	1	1	1	1	1	1
GAMACHES EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
GISORS	23	19	19	19	19	19	19
GUERNY	1	1	1	1	1	1	1
HACQUEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
HEBECOURT	1	1	1	1	1	1	1
HEUDICOURT	1	2	2	2	1	1	1
LONGCHAMPS	1	1	1	1	1	1	1
MAINNEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
MARTAGNY	1	1	1	1	1	1	1
MESNIL SOUS VIENNE	1	1	1	1	1	1	1
MORGNY	1	2	1	2	1	1	1
MOUFLAINES	1	1	1	1	1	1	1
NEAUFLES SAINT MARTIN	2	2	2	2	2	2	2
LA NEUVE GRANGE	1	1	1	1	1	1	1
NOJEON EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
NOYERS	1	1	1	1	1	1	1
PUCHAY	1	1	1	2	1	1	1
RICHEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
SAINT DENIS LE FERMENT	1	1	1	1	1	1	1
SAINTE MARIE DE VATIMESNIL	1	1	1	1	1	1	1
SANCOURT	1	1	1	1	1	1	1
SAUSSAY LA CAMPAGNE	1	1	1	1	1	1	1
LE THIL EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
LES THILLIERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
VESLY	1	2	2	2	2	1	1
VILLERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
<b>TOTAL SIEGES</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>69</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>64</b>

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

*Délibération 23/2019*

b) Groupement de commande de prestations informatiques et d'achat de matériel informatique

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle, il est proposé aux communes membres intéressées de la cdc du Vexin Normand de constituer un groupement de commandes de matériel informatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Amécourt au groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations informatiques et d'achat de matériel informatique

ACCEPTTE que la Communauté de Communes du Vexin Normand soit désignée comme coordonnateur du groupement formé ;

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

*Délibération 24/2019*

6- BAPTEME DU CHEMIN VICINAL N°18 BIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Où l'exposé du Maire signalant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ;





DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

*Délibération 25/2019*

## 7 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - Boucle Talmontoise

Vu le caractère limitrophe de la commune d'Amécourt dans l'Eure et de la commune de Talmontiers dans l'Oise ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de l'Oise a décidé, par délibération du 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise ;

Cette décision permet le lancement de la procédure de consultation des communes prévue par l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 ;

En effet, la circulaire le 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 précise que le Conseil Municipal doit émettre :

- un avis simple sur le projet de plan concernant le territoire communal ;
- et un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés ;

Cette délibération comporte l'engagement par la commune de maintenir l'accès des chemins ruraux au passage des randonneurs et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Dans ce cas contraire, un itinéraire de substitution devra être proposé au Conseil Général après l'avoir informé de la suppression ou de l'aliénation du chemin rural concerné ;

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires

de promenade et de randonnée à un circuit de découvert traversant le territoire de la commune de Amécourt;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé BOUCLE TALMONTAISE

DECIDE de donner son accord sur l'inscription du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux suivant :

- du chemin rural n°35 de Bouchevillies à Amécourt
- du chemin vicinal n°18

DECIDE de donner son accord sur l'inscription du Plan Départemental des Itinéraires de randonnée pédestre :

- du chemin rural n°35 de Bouchevillies à Amécourt
- du chemin vicinal n°18

S'ENGAGE à conserver la caractère le public et ouvert aux voies et chemins inscrits.

S'ENGAGE en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil Général un itinéraire de substitution.

S'ENGAGE à accepter le balisage, le panneauage et la promotion du circuit.

S'ENGAGE à entretenir les chemins empruntés par un minimum de deux fauches par an.

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité

*Délibération 26/2019*

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

### ❖ EMPLOYE COMMUNAL

- Fin du contrat aidé de Mr BINARD au 30/06/2019, non reconduit d'un commun accord.
- Nouveau contrat d'un an de Mr GAILLARD depuis le 10/07/2019.

#### ❖ FIBRE OPTIQUE

Possibilité d'appeler le Fournisseur d'Accès à Internet pour obtenir la fibre fin novembre 2019. Au préalable, une réunion pour les administrés avec Eure Normandie Numérique et les FAI aura lieu, date non définie pour le moment.

#### ❖ TRAVAUX EFFECTUES

- Ravalement de la salle des fêtes côté rue de la Bonde - 5104€
- Dalles du Lavoir refaites : travaux payés à 50% par le SAEP, 50% par la commune soit la somme de 609.40€
- Implantation par les élus et le responsable des espaces verts de la commune de poteaux en bois le long de la place du Pâtis pour une meilleure sécurité et éviter le stationnement de véhicules.

#### ❖ TRAVAUX COMMANDES / DEVIS

- Ruissellement / Bordures de trottoir rue du Buisson de Bleu / Ralentisseurs (rue des Margottes) -> dossiers toujours en attente avec la CDC du Vexin Normand malgré les nombreuses relances de Mr Le Maire.
- Problème de stationnement autour de la statue de la Vierge : réflexion en cours sur l'implantation de poteaux en bois.
- Changement des fenêtres de la salle des fêtes: Devis DJS pour 4 301.50€

Considérant la nécessité de réfection de

l'isolation thermique et phonique de la salle des fêtes afin d'améliorer le confort des usagers et les performances énergétiques du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide auprès du Département de l'Eure et de la Région Normandie

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir lesdites subventions

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

*Délibération 27/2019*

❖ INFORMATIONS DIVERSES

- Randonnée pédestre le 15/09/2019
- Spectacle de Noël et repas de fin d'année prévus le 14/12/2019
- Pas de travaux SIEGE 2020
- Incivilités/déchets au Lavoir
  - > immatriculations relevées et transmises en gendarmerie

❖ DEMANDE DE SUBVENTION SHGBE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention au bénéfice de(s) association(s) :

- SHGBE - 50€

ADOPTE la présente délibération par :

- 9 voix POUR
- 1 ABSTENTION
- 1 voix CONTRE

*Délibération 28/2019*

❖ CIMETIERE

- Non-respect de l'espacement entre 2 concessions. Mr Le Maire fera un rappel aux entreprises concernées.
- Phase 2 de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon en Avril 2020

❖ COUPURES EDF

Administrés et Mairie non prévenus !  
Les coupures d'électricité entraînant également des coupures d'eau !

La séance est levée à 21h30

DESCHARLES Arnaud

AUBIN Yannick

AUZOU Danièle

CARRARA Xavier

DELAGRAINGE Robert

DE GROOTE Christian

~~GIRARDIN Céline~~  
(Pouvoir A. Descharles)

LACROIX Nicole

SAMOURA Djénéba

VINCENT Pascal

~~WRIGHT Lucian~~  
(Pouvoir Ch. DE GROOTE)

